

les futures entreprises canadiennes florissantes plus vulnérables à la mainmise américaine.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: J'espère que le ministre des Finances ne se heurtera pas à Walter Gordon dans une ruelle sombre, car il pourrait y laisser sa peau. Le Livre blanc établit une distinction entre les actionnaires des sociétés dites fermées, qui sont d'ordinaire intimement liés à la direction de la société, et les actionnaires ordinaires qui détiennent des titres dans des sociétés plus importantes et plus ouvertes et qui peuvent n'avoir aucun contact avec la direction. Je comprends cette distinction; nous la comprenons tous. Ce qui complique les choses, c'est que le ministre a fait la même distinction à l'égard des actionnaires des sociétés plus ouvertes, plus importantes, qui sont associés à la direction; en d'autres termes, les actionnaires qui ont des intérêts prépondérants. Le ministre a appliqué des normes qui seraient valables pour les actionnaires ordinaires à des individus ou des groupes qui exercent le contrôle sur une société canadienne, ce qui peut avoir pour le pays des effets désastreux.

Je voudrais qu'un député ministériel prenne la parole et défende en détail les conséquences que peuvent entraîner les conceptions confuses qui sont à la source de cette proposition. Si un Canadien, ou un groupe de Canadiens, lance une compagnie, par exemple une nouvelle entreprise minière, et que pour réunir des capitaux et exploiter la mine il vende des actions qui seront cotées à une bourse, et si la mine est l'une de celles, relativement prospères, qui ont contribué dans le passé à l'économie du pays et dont par conséquent les actions augmentent considérablement en valeur sur une période de cinq ans, je voudrais savoir comment l'actionnaire, ou les actionnaires qui exercent le contrôle, s'acquitteront des gros impôts sur la plus-value. D'une façon générale, il faudra que cet actionnaire vende des actions de la compagnie pour payer l'impôt et, de ce fait, il risquera de perdre le contrôle de la société; et s'il peut conserver ses intérêts prépondérants après les cinq premières années, lorsqu'on lui réclamera l'impôt sur la plus-value, il y a bien des chances que l'entreprise lui échappe après la seconde période quinquennale.

M. Woolliams: C'est ce que souhaite le ministre.

L'hon. M. Stanfield: Il est difficile d'imaginer une proposition plus absurde de la part d'un gouvernement qui a le moindre intérêt à maintenir sinon à accroître la propriété et la

[L'hon. M. Stanfield.]

direction canadiennes de nos ressources et entreprises. Cette mesure favorisera aussi le rachat des corporations fermées, car celles-ci ne pourront obtenir de capitaux à l'avenir par l'inscription de leurs actions en bourse. Elles ne le feront pas, si les propositions du Livre blanc rendent cela impossible. Elles ont besoin de capitaux pour se développer. Ces gens vont vendre plutôt que de tomber dans le piège que le ministre des Finances leur tend.

● (2.20 p.m.)

Je ne veux pas laisser entendre que les sociétés prospères sous le contrôle de Canadiens devraient être exemptes d'impôt sur les gains en capital. Je dis qu'il est absurde de la part du gouvernement du Canada, qui parle de créer une société canadienne de développement afin de maintenir le contrôle sur les sociétés canadiennes, de proposer une mesure qui va augmenter considérablement les difficultés que les Canadiens éprouvent déjà pour y arriver.

La mesure que propose le gouvernement va encourager la prise de possession des compagnies canadiennes par les étrangers, monsieur l'Orateur, ce que ne compenserait pas la création de plusieurs sociétés canadiennes de développement. Le ministre a parlé de dispositions de sauvegarde. Ce genre de difficultés se posent même aux corporations fermées. Il va sans dire qu'elles seraient moindres pour les corporations ouvertes. Si jamais une demi-mesure a jamais été proposée à un pays qui s'inquiète de la propriété étrangère, c'est bien celle-ci, monsieur l'Orateur, car elle rendra pratiquement impossible aux Canadiens de maintenir le contrôle qu'ils exercent sur les entreprises prospères, qu'il s'agisse d'entreprises minières ou manufacturières. De plus, la valeur des actions baissera.

Il y a bien d'autres points, monsieur l'Orateur, mais pourquoi le ministre doit-il appliquer cet impôt sur la plus-value des maisons des Canadiens ordinaires? Il ne compte pas en tirer lui-même de revenus. Il ne fera que noyer tout le monde dans la paperasserie.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je pense que le comité devrait examiner sérieusement ce point. Le ministre me pardonnera et la Chambre comprendra que je ne m'étende pas en détail sur les aspects du Livre blanc que j'approuve, bien que j'en aie mentionné certains. Nous pouvons présumer, je crois, que les membres du gouvernement surmonteront suffisamment leur modestie naturelle pour attirer l'attention sur les points qui sont bons, éventuellement en les exagérant même un peu.